

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-16

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des bâtiments	N° 2021-16

Convention entre Bordeaux Métropole et l'EPA (Etablissement public d'aménagement) Bordeaux Euratlantique relative à la construction du groupe scolaire Deschamps - Avenant N°3 - Approbation - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel s'inscrit dans l'opération d'aménagement « Bordeaux Euratlantique » déclarée, par décret du Conseil d'État n° 2009-1359 du 5 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 7 Novembre 2009, Opération d'intérêt national (OIN) au sens de l'article R.121-4-1 Code de l'urbanisme.

Le projet a fait l'objet d'une approbation, par arrêté interministériel, en date du 27 janvier 2016, d'une procédure de création, par arrêté préfectoral, en date du 14 mars 2016. Le programme des équipements publics de la ZAC a été approuvé, par arrêté préfectoral, le 27 décembre 2018.

Le programme global des constructions à réaliser s'élève à 965 015m² de surface de plancher, majoritairement en faveur de logements. Le dossier de réalisation prévoit la programmation suivante :

- 723 321 m² de logements,
- 124 600 m² de bureaux,
- 16 776 m² de locaux d'activités,
- 16 728 m² de commerces,
- 14 034 m² d'hôtels,
- 69 556 m² d'équipements publics et collectifs.

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit la réalisation du groupe scolaire « Deschamps » pour un objectif de 18 classes. Il est rappelé que cette réalisation d'environ 4 500 m² est intégrée à un ensemble immobilier plus vaste d'un total de 11 000 m².

Courant 2018 et 2019, la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps a fait l'objet de 2 avenants, concernant :

- **avenant n°1**, la création du logement du gardien dont le coût de **77 961 € HT** sera intégralement couvert par la ville de Bordeaux,
- **avenant n°2** : conséquences d'une nouvelle prescription sur la cote de seuil à prendre en compte pour les opérations d'aménagement, portée de 5.00 Nivellement général de la France (NGF) à 5.25 NGF, à la suite de l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau » délivré le 12 décembre 2017, complété par le porter à connaissance initié par Monsieur le Préfet en date du 8 février 2019. Le coût supplémentaire des mesures prises, étude comprise, de de **197 454,72 € HT** est supporté par Bordeaux Métropole. En conséquence, la date de livraison était décalée au 30 juin 2021.

Ces avenants ont été entérinés par la délibération de Bordeaux Métropole n°2019/400 en date du 12 juillet 2019. Ils ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique, par les délibérations n°2018-11 du 6 juillet 2018 pour l'avenant n°1, puis par délibération n°2019-20 du 21 juin 2019 pour l'avenant n°2

L'objet de cette délibération est de présenter un avenant N°3.

OBJET DE L'AVENANT N° 3

Le présent avenant à la convention initiale a pour objet d'acter différentes évolutions en phase travaux :

- l'actualisation du prix de l'ouvrage et la prise en compte des frais de transfert de propriété et de publicité foncière de l'ouvrage suite à la signature de la VEFA par Bordeaux Euratlantique le 15 juillet 2019,
- des modifications de programme Fiches techniques modificatives (FTM) souhaitées par les services de Bordeaux-Métropole pour un montant de **62 402,78 € HT travaux**,
- des contraintes techniques particulières (pollution des sols par des matériaux amiantés) apparues en cours d'exécution des travaux, induisant une plus-value, répartie en cote part pour le Groupe Scolaire à **235 526 € HT**,
- un nouveau recalage de la date de livraison du groupe scolaire **au 30 juin 2022** s'expliquant pour l'essentiel par les contraintes du traitement de la pollution amiante.

Ces éléments sont détaillés dans le projet d'avenant ci-annexé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et en particulier ses articles R 311-4, de R 311-1 à R 311-12,
VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 portant création de la ZAC Garonne Eiffel,
VU l'arrêté préfectoral portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel en date du 27 décembre 2018.
VU l'arrêté préfectoral portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel en date du 27 décembre 2018.
VU la délibération n°2017-526 du 29 septembre 2017 approuvant le protocole cadre de la ZAC Garonne Eiffel et portant accord sur le principe de réalisation du programme des équipements publics,
VU la délibération n°2017-626 du 27 octobre 2017 approuvant la convention de réalisation du groupe scolaire Deschamps,
VU la délibération n°2018-102 du 23 mars 2018 portant avis de Bordeaux Métropole sur le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel,

VU les délibérations n°2018-11 du 6 juillet 2018 et n°2019-20 du 21 juin 2019 du Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique approuvant respectivement les des termes de l'avenant n°1 et n° 2 à la convention entre l'EPA et Bordeaux-Métropole relative à la réalisation du groupe scolaire Deschamps situé sur la ZAC Garonne-Eiffel,

VU la délibération n°2019/400 du 12 Juillet 2019, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et a autorisé son Président à signer l'avenant n°2 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération du 16 octobre 2020 du Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique approuvant les termes de l'avenant n°3 à la convention entre l'EPA et Bordeaux-Métropole relative à la réalisation du groupe scolaire Deschamps,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les éléments de l'avenant répondent à des impératifs contractuels et opérationnels pour la bonne marche de l'opération,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°3 ci-annexés, définissant les engagements réciproques entre l'Établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole dans le cadre de la réalisation de ce groupe scolaire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et conventions modificatives relatifs à la construction du groupe scolaire Deschamps,

Article 3 : les modalités de versement du financement de Bordeaux Métropole à l'EPABE sont précisées dans le protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Garonne Eiffel.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme, le Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	Madame Christine BOST